



## Vol mineur à 9 ans : casier judiciaire.

Par **Letho**, le **17/10/2012** à **21:57**

Bonjour,

Une petite question me tracasse depuis quelques semaines et je ne sais où trouver de réponse. Il y a 10 ans de cela, j'ai été pris en train de voler (des crayons..) dans un magasin. J'avais 9 ans au moment des faits, la sommes totales de ce que j'avais volé est de 42,5 € (Oui je m'en souviens, cette journée m'a vraiment marquée.). Je ne suis pas du tout fier de moi et je remercie l'agent de sécurité qui m'a pris la main dans le sac, il m'a donné une bonne leçon de vie. Bref, il m'a emmené au PC sécurité, dans une sorte de mini salle d'attente ou il a fait l'inventaire de ce que j'avais volé le temps qu'on contacte mes parents. Vous allez dire que j'ai une très bonne mémoire, mais je regrette tellement mon geste (il faut dire j'étais un gamin à l'époque, même si je n'ai pas été appris comme ça), que je me souviens de la conversation entre l'agent et mon père. Il lui a dit qu'un formulaire serait envoyé au tribunal pour enfant et que je pouvais être reçu devant un juge. Mis à part avoir passé un sale quart d'heure en rentrant chez moi, je ne suis jamais passé devant un tribunal. J'ai cru comprendre qu'il y avait différent type de casier judiciaire (1, 2 et 3). Dans lequel l'infraction a t-elle été inscrite ?

J'ai cru comprendre que certaine infraction pouvait être effacée après un certain délais, ce vol mineur peut-il être effacé ? (Si oui, il l'est automatiquement ou il faut que j'en fasse la demande.)

Si il y a des témoignages de personnes ayant eux aussi fait quelques bêtises dans leur jeunesse, est-ce que cela un impacte pour plus tard ? (Dans ma vie professionnelle par exemple, certaine voie me seront-elles bloquées ?)

Merci de répondre à mes interrogations ! Bonne soirée.

Par **Tisuisse**, le **18/10/2012** à **07:28**

Bonjour,

Rassurez-vous, cette affaire n'a été inscrite nulle part.

En effet, vous n'êtes jamais passé devant les services de police ni devant un quelconque magistrat donc aucune inscription, de quelque nature que ce soit, n'a été faite puisqu'il n'y a eu aucun jugement. Si vous demandez un extrait de casier judiciaire, vous constaterez qu'il est vierge.

Bonne journée.